

Contrat urbain de cohésion sociale et Culture

1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- **Présentation du dispositif :**

L'ensemble des signataires de la convention mettent en œuvre de nombreuses politiques publiques dans les domaines de l'action sociale, de l'habitat, de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté ainsi que des actions socio-éducatives et sportives qui toutes concourent à la cohésion sociale.

Ces politiques correspondent aux attentes et besoins exprimés par les habitants et permettent de réduire les écarts de développement entre les territoires, améliorent la vie quotidienne des habitants et favorisent l'égalité des chances. Dans ce contexte, le dispositif dénommé Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en vigueur depuis 2007 est l'outil d'une politique plus globale en faveur des quartiers les plus en difficultés.

Le CUCS développe plusieurs grands axes stratégiques d'intervention : en matière d'habitat, de cadre de vie et de gestion urbaine de proximité tout d'abord, puis de prévention de la délinquance et de citoyenneté, d'emploi et de développement économique, d'accès aux savoirs et de réussite éducative, de santé, tout en permettant et accompagnant, là où cela est nécessaire, des projets plus lourds de renouvellement urbain portés par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

En complément de l'ANRU, le CUCS, qui se présente en partie comme son volet humain, doit permettre de soutenir et d'accompagner des actions visant à favoriser la mixité sociale, financer des actions isolées hors ANRU, valoriser l'image et les liens avec les quartiers voisins, accompagner des actions relevant de la gestion urbaine de proximité.

Au quotidien, ces projets s'inscrivent dans la continuité du travail de proximité engagé dans le cadre de la mise en place des actions territorialisées des partenaires afin de mobiliser les acteurs locaux et de soutenir les actions innovantes au sein des quartiers. Les objectifs principaux de cette convention résident dans des contributions à l'animation et à la vitalité des territoires dont l'échelle peut varier du pied d'immeuble aux contours de l'agglomération.

- **Les signataires de la convention :**

La convention CUCS, en juillet 2007, a été signée par la Communauté urbaine de Strasbourg ainsi que par les sept communes qui sont plus particulièrement concernées au titre de la

géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Bischheim, Hœnheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg. Les autres signataires sont l'Etat, le Conseil général, le Conseil régional, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale des Bailleurs Sociaux d'Alsace (AREAL) ainsi que le Procureur de la République.

Instance de validation politique, le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale associe l'ensemble des partenaires afin de regrouper en un lieu unique les décisions de financement des projets éligibles au CUCS et de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant à la réalisation des objectifs prioritaires.

- **Objectifs stratégiques et axes thématiques**

Les projets soutenus au titre du CUCS doivent contribuer à l'intégration, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des chances ainsi qu'à la médiation sociale, qui sont les 3 axes transversaux du dispositif. Les axes stratégiques pour l'ensemble des projets sont les suivants :

- Habitat et cadre de vie
- Prévention de la délinquance et citoyenneté
- Emploi et développement économique, formation
- Accès aux savoirs et réussite éducatives
- Santé

Si ce dispositif n'est pas le seul à lutter sur ces territoires contre les discriminations et en faveur de l'intégration, il permet de se positionner face à l'emploi, la réussite scolaire, l'habitat, la citoyenneté et la tranquillité publique de manière globale, transversale et partenariale grâce à une logique de projets.

- **Géographie prioritaire**

Conformément à la circulaire du 24 mai 2006, un classement en trois catégories de priorités d'intervention a été réalisé avec les partenaires :

- en priorité 1 : les ZUS de Cronenbourg, Hautepierre incluant Poteries, Meinau, Port du Rhin et la ZUS des Écrivains à Bischheim-Schiltigheim et le territoire de rénovation urbaine du Neuhof.
- en priorité 2 : la ZUS « Grand Ried » Bischheim – Hœnheim – Cité de l'Ill à Strasbourg, et

les quartiers du Marais à Schiltigheim et de la Grossmatt à Hœnheim, les ZUS de l'Elsau – Montagne Verte, de Koenigshoffen, le quartier de la Musau, les cités Spach – Vauban et Rotterdam, une partie du quartier Gare (laiterie et faubourg national), les Hironnelles – Tiergaertel à Lingolsheim et le quartier Libermann à Illkirch-Graffenstaden, - en priorité 3 : une partie du quartier Gare (sainte marguerite) et le quartier du Wirhel à Ostwald.

- **Organisation du dispositif**

Dans la continuité du Contrat de Ville 2000-2006, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale affiche depuis 2007 une volonté de poursuivre une démarche de projet dans la durée.

Elle concerne les différents partenaires à l'échelle des quartiers et de la commune, comme à l'échelle de l'agglomération à tous les niveaux, en recherchant l'implication la plus large possible des habitants et des associations.

Des dispositions sont prévues pour favoriser une procédure d'instruction en continu, plus réactive et plus lisible pour les porteurs de projets tout en recentrant le rôle du comité de pilotage sur une meilleure lisibilité et mise en cohérence des autres dispositifs. Le guichet unique est basé à la CUS. L'équipe qui le compose instruit et coordonne l'instruction de manière transversale avec les services thématiques concernés, et en externe avec les partenaires financiers.

- **La culture dans la convention cadre du CUCS (extraits)**

Préambule (p.1)

« l'objectif du CUCS et de ses déclinaisons territoriales est de réduire les lignes de fractures existantes, sources de ségrégation et d'exclusions. A cette fin, les partenaires s'engagent à :

[...]

- Favoriser l'intégration et la connaissance interculturelle des populations,
- Promouvoir la réussite éducative et l'accompagnement scolaire, articuler les actions socio-éducatives et sportives dans un souci d'accès de tous à la culture [...] ».

Les axes stratégiques du contrat (p.14)

« [...] L'égalité des chances, l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations, sont les objectifs transversaux du contrat de même que la participation des habitants et la médiation sociale :

- Promouvoir l'intégration à la vie sociale, culturelle et économique des habitants des

quartiers les plus difficiles en luttant contre les déficits éducatifs et culturels, les déficits d'échanges avec les autres quartiers et la ville, les situations sociales fragilisées par la précarité, les carences familiales, les problèmes de santé, les modes de vie marqués par des comportements irréguliers, à risques ou illicites [...] ».

Axe 1 - Habitat et Cadre de vie (p.16)

« Les objectifs de cet axe sont la réussite de la mixité sociale, la valorisation de l'image des quartiers, et l'amélioration du lien avec les quartiers voisins, mais aussi au sein même des quartiers.

[...] Cet objectif vise aussi à soutenir les actions culturelles locales liées à cet axe.

Axe 2 – 2.2 Promouvoir la citoyenneté au travers d'actions culturelles et artistiques en faveur de l'intégration républicaine (p.18)

« Les actions visant à inciter les jeunes à s'impliquer davantage dans la vie de la Cité seront soutenues : promotion du volontariat, service civil et bénévolat associatif ; de même que celles valorisant la diversité par la rencontre des cultures.

Les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale veilleront à ce que les projets réalisés favorisent la participation commune des populations de toutes origines sociales et culturelles, par la valorisation de la richesse de la diversité et l'apport de chacune des composantes des populations de ses quartiers [...] ».

Axe 4 – 4.3 Développer des activités éducatives, culturelles et sportives hors temps scolaire

« Les actions devront favoriser l'accès à une offre de loisirs éducative et pédagogique de qualité (loisirs, sport, culture, culture scientifique, lecture publique, nouvelles technologies). Il contribue à faciliter l'accès et les inscriptions aux activités payantes (tels que les clubs sportifs).

Le développement des liens avec les équipements culturels et sportifs de l'agglomération (médiathèques, écoles de musique et de danse, scènes locales, parcs et complexes sportifs, etc. ...) sera recherché en vue d'améliorer l'offre de loisirs éducatifs, sportifs et culturels ».

2. Les actions culturelles dans le Contrat urbain de cohésion sociale

- Au vu des programmations CUCS 2008 et 2009 -

Les actions culturelles ne représentent que 9,3 % (26 actions) de la programmation 2008 (281 actions).

En 2009, elles représentent 9,2 % (27 actions) sur un total de 295 actions.

- **Éléments financiers (tous services confondus au titre du CUCS)**

Les services financeurs au titre du CUCS pour les actions culturelles sont : animation, action socio-éducative, action sociale, grand projet de ville, prévention animation sécurité, culture et CUCS.

2008 : Total des subventions octroyés par la Ville : 195 850 €

Total des subventions octroyés par la CUS : 19 300 €(3 projets)

2009 : Total des subventions octroyés par la Ville : 346 070 €

Total des subventions octroyés par la CUS : 9 000 €(2 projets)

La forte augmentation de la part Ville est liée à une subvention octroyée pour le festival Strasbourg Méditerranée, qui a lieu tous les deux ans.

13,2 % du budget global Ville voté au titre du CUCS concerne les projets culturels en 2008.

Le pourcentage du budget global CUS est de 1,4 %.

(Les éléments financiers complets figurent sur une fiche en annexe).

- **Les porteurs de projet**

Les porteurs des projets « culture » déposés dans le cadre du CUCS sont pour la plupart des associations dont certaines sont clairement positionnées dans ce champs, mais développent leur action dans les quartiers. Les établissements scolaires sont également concernés.

Ces deux dernières années, nous avons constaté l'inscription de nouveaux porteurs dans ce dispositif (*ci-dessous en italique*).

Liste des porteurs émergeant au dispositif dont l'objet est culturel :

Courant d'Art, *Les Sons d'la Rue*, Gospel Kids, Plume d'Eléphant, Maison de l'Amérique Latine, Strasbourg Méditerranée, C'est tout un Art, *Pôle Sud*, SCOP Artenréel, *Horizome*, *Enfant-Phare*, ZemZem, *Dora Film*, Humeur Aqueuse, *Rebonds d'Histoires*, ARTEFACT, *Ma Lucarne*

Liste des porteurs associatifs émergeant au dispositif dont l'objet est autre :

CSC Neuhof, Koenigshoffen et Robertsau, Théâtre du Potimarron, Au-delà des ponts, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques, ATD Quart Monde, *Les bâtisseurs d'Instants*, *Humanité Sans Frontière*

Autres porteurs :

Collèges Erasme, Truffaut et Stockfeld, *Ecole maternelle Scheppler*, GIP Formation et Insertion Professionnelle Alsace CRAPT CARLI.

- **L'inscription des projets dans le CUCS**

En 2008 : 26 projets répartis comme suit dans les axes stratégiques du CUCS :

14 dans l'axe 4 : accès aux savoirs et réussite éducative

9 dans l'axe 2 : Prévention de la délinquance et citoyenneté

2 dans l'axe 3 : Emploi et développement économique, formation

1 dans l'axe 1 : Habitat et cadre de vie

En 2009 : 27 projets répartis comme suit dans les axes stratégiques du CUCS :

14 dans l'axe 4 : accès aux savoirs et réussite éducative

10 dans l'axe 2 : Prévention de la délinquance et citoyenneté

1 dans l'axe 3 : Emploi et développement économique, formation

2 dans l'axe 1 : Habitat et cadre de vie

- **Les types d'actions déposés au CUCS en 2008 et 2009**

Des ateliers artistiques : autour du théâtre, du conte, de la voix, du chant, hip hop, vidéo... ;

Des festivals ;

Des actions autour du livre et de l'écriture (à l'échelle d'un quartier, de plusieurs écoles d'un secteur...);

Des actions de valorisation et connaissance des cultures;

Des projets autour de la mémoire des quartiers.

- **Les publics concernés par ces actions**

Selon les actions, les publics visés sont différents :

Enfants et jeunes, familles, personnes en situation de précarité, personnes en insertion...

Les actions s'adressent aux habitants des quartiers prioritaires.

Des groupes restreints sont impliqués de façon plus importante dans les projets, ce qui permet un travail plus approfondi. Souvent les projets aboutissent à des réalisations ou représentations diffusées auprès d'un plus large public, dans le quartier, voire au-delà.

3. Constats – enjeux / piste de réflexion - actions

Constats / Enjeux
<p>- Contrairement à l'ancien dispositif (Contrat de Ville), la convention CUCS n'intègre pas la Culture comme un axe prioritaire en soi.</p> <p>Les actions culturelles se retrouvent dans les domaines suivants :</p> <p>Education : la culture comme moyen de participer à la réussite éducative</p> <p>Habitat et cadre de vie : rendre les habitants acteurs de l'amélioration de la vie dans leur quartier</p> <p>Développement économique : soutien à des artistes, ou permettre l'accès à la culture à des personnes bénéficiaires du RMI...</p> <p>Intégration et lutte contre les discriminations : valorisation des cultures d'origine, mémoire, intégration.</p>
Constats / Enjeux
<p>- Chacun produit ses propres statistiques, qui ne sont pas partagées.</p> <p>- Sur quel diagnostic les porteurs de projet s'appuient pour mettre en œuvre une action culturelle : quelle connaissance a-t-on de la pratique culturelle et de l'accès à la culture à Strasbourg et plus particulièrement dans les quartiers. Quels diagnostics des besoins ?</p>

- Dans le CUCS, chaque porteur de projet fait son propre bilan. **Aucun bilan global des actions culturelles n'a été fait entre partenaires.**

- Pas de bilan réalisé de façon spécifique dans ce domaine, alors que des moyens ont été mis en œuvre pour évaluer les aspects liés aux jobs d'été, parcours linguistiques, accompagnement de la scolarité, prévention.

- Le CUCS dispose d'un espace sur le site internet de la Ville de Strasbourg, dans lequel ne figure à ce jour que les éléments liés au dispositif (convention cadre, coordonnées, formulaire de demande de subvention). **Pas de valorisation des actions financées** sur ce site ni ailleurs, hormis actions de communication du porteur. Actions pour certaines pourtant très innovantes.

Constats / Enjeux

- Objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants, mais **pas de stratégie globale** pour atteindre cet objectif.

- Pour certains habitants, connaissance insuffisante de l'offre culturelle, malgré l'information existante.

- Peu d'actions actuellement visant à accompagner les habitants vers les pratiques culturelles.

- Des actions pour toucher des publics dès le plus jeune âge, mais **quid des publics adultes les plus éloignés** des structures culturelles ?

- **Pas de données sur les besoins ou souhaits des habitants**, ni sur les éventuels freins à l'accès à la culture.

Quel impact des politiques tarifaires dans l'accès à la culture ? Y a-t-il des freins financiers ?

- Faut-il accompagner les habitants ou leur **donner de vrais espaces de construction de projet** où il leur est possible d'interpeller des intervenants culturels, des artistes.... ?

- Des actions culturelles, résidences d'artistes ponctuelles ou évènements sont proposés dans les quartiers.

Constats / Enjeux

Certains quartiers sont dépourvus de structures ou d'actions culturelles (ex : Les habitants du secteur du Port du Rhin, Vauban, Cité Spach Rotterdam sont étrangers aux pratiques sociales et culturelles proposées dans les secteurs voisins)

Quels liens les quartiers entretiennent – ils avec les structures culturelles ? Et réciproquement ?

Les quartiers, comme le centre ville, ont leur histoire, leur identité, leurs ressources, un patrimoine. Ils ont souvent une image qui reste négative malgré les efforts déployés pour l'améliorer.

Une action intéressante pour tous publics financée par le FLAQ – Fonds Local d'Animation de Quartier : Les jardins familiaux à la Robertsau accueillent la manifestation de Lulu les 6 gouttes (des artistes exposent dans les jardins)

Constats / Enjeux

- Chaque structure culturelle produit son réseau propre, son analyse, son action, vers un public ou pour fidéliser son public (chaque structure présente sa propre saison culturelle / quel lien

entre les structures ? Comment chaque structure communique et en direction de quels publics ? Quel lien avec les territoires ?)

- L'association (Tôt ou t'Art) a mis en œuvre son action dans le cadre du Contrat de Ville puis du CUCS. L'action à pour but favoriser l'accès à la culture des personnes les plus défavorisées.

L'expérimentation a permis de développer un réseau, par un travail en lien avec des acteurs de l'insertion, de la formation...

- De nouvelles associations déposent des demandes de subvention pour assurer un accompagnement. Comment cette question est prise en compte ?

- **Emergence de nouveaux porteurs** de projet pour des actions culturelles dans les quartiers (Compagnies...). Est-ce lié à une conjoncture économique tendue touchant les intermittents ? ou effet d'une sensibilisation à ce type d'action (formation par Ogaca, pépinières d'artistes, Artenréel...)?

- Des actions culturelles dans les quartiers mais sans vision précise sur leur impact : ont-elles permis de faire évoluer les pratiques entre acteurs dans les quartiers, permis de nouveaux rapprochements, ou de faire évoluer les critères d'attribution de subventions ?

- Des actions menées autour du livre depuis des années (ex : CSC Koenigshoffen qui déroule tout son projet tout au long de l'année, pour trouver un point d'orgue lors d'une manifestation de plus grande envergure). Pour la prochaine édition, il sera demandé au porteur de s'inscrire dans un cadre spécifique.

Constats / Enjeux

- Beaucoup de projets avec des intervenants artistiques ces dernières années autour de la question de la mémoire, liés à des manifestations d'anniversaires d'associations de quartiers, à des opérations de rénovation urbaines.

- des projets considérés par la direction de la culture comme relevant plutôt du domaine socioculturel ou de l'animation.

- **Nécessité de favoriser l'implication des habitants ou/et des acteurs locaux dans les**

projets. Du temps est nécessaire pour la mise en œuvre.

Constats / Enjeux

- Une enveloppe « développement culturel des quartiers » existait jusqu'en 2001, abondée par différentes directions de la Ville et permettait une démarche croisée : instruction et accompagnement de projets.

- **Liens avec les autres dispositifs** : complémentarité, superposition ? Des questions liées au calendrier de dépôt des demandes de subventions se posent. Comment se définissent les critères de recevabilité, de choix de soutenir les actions ? (selon l'action, les compétences ou agréments des intervenants, l'inscription dans un projet, le soutien déjà apporté par ailleurs par la direction de la culture...)

- Des **difficultés à croiser les regards**, à réfléchir sur les objectifs et critères sur la culture et politique de la ville entre services. **La question financière est souvent un élément de blocage.** Refus de la culture de soutenir, actions considérées comme de l'animation, critères ne laissant que peu de place pour d'autres formes d'expérimentation, d'accompagnement culturel, de médiation culturelle...

- Pas de vue sur tout ce qui est réalisé en matière d'action culturelle sur un quartier (même constat pour les autres thématiques)

- Des projets culturels dans les quartiers ont ils été refusés ? Pour quelles raisons ? Quels sont les projets culturels déposés dans les autres services ? Quels liens entre les projets culturels soutenus dans le cadre du CUCS et du droit commun ? Quelle cohérence entre politiques culturelles municipales et territoriales ? Quels moyens financiers pour les actions culturelles dans les quartiers ? Comment s'organisent les financements croisés, quelles lignes de crédits ? Comment les actions culturelles dans les quartiers initiées dans le Contrat de Ville ou le CUCS ont-elles permis (ou non) d'alimenter culturelles du droit commun ?

- **Quelle temporalité pour les actions culturelles ?** Elles sont souvent prévues sur une plus longue durée. Les négociations et instruction souvent plus longues d'autant que ces actions sont nouvelles, les porteurs de projets sont souvent en situation d'attente de réponse, voire prennent des risques financiers pour démarrer...). Lorsque le projet est soutenu au titre de l'expérimentation et de l'aide au démarrage, (souvent pour la ville sur les crédits CUCS), la

question se pose pour la **pérennisation du projet** et de son soutien sur des crédits « culture ».

- Action dans le domaine du livre, sur un quartier, en lien avec les établissements scolaires, médiathèque... financée sur les crédits du CUCS... (ex : le prix des incorruptibles...).

- Mener un projet culturel dans les quartiers ne veut pas dire un sous- projet. Nécessité d'**exigence de qualité des intervenants, de moyens financiers**. Comment engager des actions nouvelles sans passage préalable vers droit commun des actions déjà inscrites dans le CUCS.

Fiche réalisée par :

Zoubida NAILI

Maud EBSTEIN – BRETON